



Le CRIEUR PUBLIC

SOURCE D'INFORMATION
CITOYENNE DE LA RÉGION
DE COATICOOK

N°57 **JANVIER 2018**



INFORMATION
SUPPLÉMENTAIRE ET VERSION
ÉLECTRONIQUE DU *CRIEUR PUBLIC*
SUR LES SITES SUIVANTS :
coaticook.ca
mrcdecoaticook.qc.ca

02 NOUVELLES DE LA VILLE DE COATICOOK

Les plus récentes nouvelles
du conseil municipal.

03 À L’AFFICHE

Information sur des sujets d’actualité
et les prochaines activités.

04 À SAVOIR

Dossiers et sujets qui vous touchent.

06 INFO CITOYENNE

Information pratico-pratique pour la
population de Coaticook ou de l’ensemble
de la MRC.

07 CALENDRIER RÉGIONAL

Activités et événements à venir.

09 AVIS PUBLICS

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES TRAVAUX DE LA VILLE

VOICI QUELQUES INFORMATIONS EN VRAC SUR DES TRAVAUX :

- À la division Infrastructures, les équipes ont dû s'attarder à la réparation des trois bris d'aqueduc qui sont survenus au cours de la période des fêtes en raison des grands froids;
- Les équipes d'Hydro-Coaticook ont beaucoup travaillé au cours du mois de décembre et au début du mois de janvier pour gérer les grandes consommations d'électricité. Rappelons que la Ville de Coaticook participe, encore cette année, au programme d'Hydro-Québec de Gestion de demande de puissance. Certaines pannes sont également survenues en raison des grands froids;
- Du côté de la Voirie et de la division Parcs, Bâtiments et Espaces verts, les employés travaillent au déneigement.



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

NOMINATION DE MME MARISE VIENS À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Un siège était vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme à la suite du départ d'un membre avant le terme de son mandat. Mme Marise Viens a signifié son intérêt pour siéger à ce comité. Le conseil municipal a accepté sa candidature. Elle siégera au Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2019.

COMMUNICATIONS ET CULTURE

SUBVENTION À L'HARMONIE DE COATICOOK

En 2018, l'Harmonie de Coaticook aura 150 ans. Il s'agit probablement de la plus ancienne harmonie au Québec. Pour fêter ce 150^e anniversaire, une programmation spéciale a été planifiée. Le conseil municipal a résolu de donner une subvention de 2500 \$ pour collaborer à cette programmation particulière.



SERVICES EXTÉRIEURS

RÉQUISITION POUR LES HONORAIRES PROFES- SIONNELS POUR LA RÉÉVALUATION DE L'ÉTUDE DE SÉCURITÉ DU BARRAGE BELDING ET DU BARRAGE SAINT-PAUL

La Ville désire faire la réévaluation de l'étude de sécurité des barrages Belding et Saint-Paul. Les élus ont reçu deux offres de service de la compagnie Tetra Tech QE inc. Ils ont accepté les offres de service de cette compagnie pour un total de 22210 \$ plus les taxes applicables pour la réévaluation de l'étude de sécurité des deux barrages.

RÉQUISITION POUR L'ACHAT D'UNE SURFACEUSE POUR UN TRACTEUR

Le conseil municipal souhaite toujours offrir une bonne qualité d'infrastructure à ses citoyens. Suivant cette ligne de pensée, les élus ont demandé des offres de service pour obtenir une surfaceuse pour un tracteur afin de faire l'entretien de l'anneau de glace et des patinoires extérieures. Ils ont retenu l'offre de la compagnie Robert Boileau inc. s'élevant à 13583 \$ plus les taxes applicables.

RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM330-2 (2018), RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 12-5 RM330-1 (2016) ET AUTRES AMENDEMENTS RELATIFS AU STATIONNEMENT

La Ville de Coaticook souhaite modifier son règlement actuel afin d'interdire le stationnement à certains endroits sur les rues Baldwin, Court et Jeanne-Mance.

Le conseil municipal a donc résolu d'interdire le stationnement sur le côté nord de la rue Court entre la rue Baldwin et l'extrémité ouest de la rue, sur le côté est de la rue Baldwin entre les rues Court et Chesley et sur le côté est de la rue Jeanne-Mance entre les rues Court et Roy.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM 399 (2018), RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION

La Ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement relatif à la circulation. Une modification est souhaitable afin d'introduire un sens unique sur la rue Cleveland.

Le conseil municipal a résolu de mettre la rue Cleveland sens unique à partir de la rue Saint-Jacques Nord vers la rue Main Est. Il est important de surveiller la signalisation.



BONNE ANNÉE 2018

Le maire et le conseil municipal de Coaticook souhaitent vous adresser leurs meilleurs vœux pour l'année 2018 et vous souhaitent, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une année pleine de joies et de réussites, tant sur le plan personnel, familial que professionnel.

Nous vous souhaitons le bonheur, la santé, le succès et l'accomplissement de tous vos vœux!



ÉCONOMIE

M. SIMON MADORE, MAIRE DE LA VILLE DE COATICOOK, AINSI QUE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION DE COATICOOK VOUS INVITENT AU TRADITIONNEL

SOUPER DU MAIRE

QUI SE TIENDRA LE MERCREDI 31 JANVIER 2018 À 17 H 30



Club de golf de Coaticook
660, rue Merrill, Coaticook

Membre CCIRC 60 \$ • Non-membre 70 \$
Taxes incluses

RSVP avant le 24 janvier 2018

Veillez remplir le formulaire d'inscription ci-dessous et le retourner avec votre chèque. A/S : CCIRC 150, rue Child, bureau 22, Coaticook, QC J1A 2B3

Information : 819-849-4733 • info@ccircoaticook.ca



SOUPER DU MAIRE 2018 FORMULAIRE D'INSCRIPTION

RESPONSABLE :

N° DE TÉLÉPHONE :

ENTREPRISE :

COURRIEL :

INVITÉS :

RSVP AVANT LE 24 JANVIER

MEMBRE CCIRC 60 \$ / NON-MEMBRE 70 \$ - TAXES INCLUSES

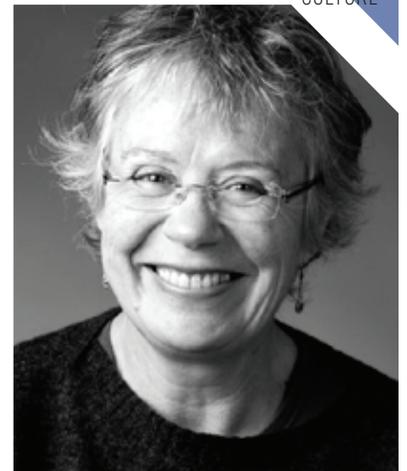
TPS : 12391 0952 RT0001 TVQ : 1010731204

N. B. Pour le bon déroulement de la soirée, svp nous aviser si vous avez des besoins particuliers.

Chèque inclus de : _____ \$

CULTURE

PROPOSITION D'ATELIERS D'ÉCRITURE POUR L'HIVER 2018



ANIMATRICE :
MARIE-CHRISTINE BOYER

Marie-Christine Boyer est auteure de plusieurs nouvelles publiées dans des revues littéraires du Québec et d'un roman, *Farö*, publié en 2016 aux éditions Triptyque (Nota Bene). Elle sera artiste en résidence à Coaticook pour les mois de janvier, février et mars 2018. À cette occasion, elle proposera une série d'ateliers d'écriture ouverts à tous et toutes désirant pratiquer l'écriture, découvrir celle des autres et acquérir de la flexibilité d'écriture au fil des exercices proposés. Les ateliers sont tenus dans une atmosphère conviviale où l'absence de jugement négatif est une règle absolue, tout en favorisant l'émergence de commentaires constructifs. Marie-Christine a déjà donné les ateliers *Pêche à la ligne* pendant une dizaine d'années dans différentes bibliothèques de la région de Québec.

ATELIERS D'ÉCRITURE

Cette série d'ateliers s'adresse à toute personne désirant explorer l'écriture sous différentes formes. Des exercices de réchauffement au début des rencontres permettent aux participants de rentrer progressivement dans l'écriture, puis des activités plus longues sont proposées. L'ensemble de ces exercices et jeux permettent de stimuler l'imagination, la flexibilité et la créativité des participants. Ils ou elles sont invités à écrire pour le plaisir, à explorer l'écriture comme moyen d'expression et à partager le fruit de ces explorations avec le groupe de participants.

Information

Dates : **les vendredis 2 et 16 février ainsi que les 2 et 16 mars**

Heure : à déterminer avec les participants. Les ateliers sont d'une durée de 3 heures.

Lieu : 3^e étage de la bibliothèque, dans l'atelier de l'artiste en résidence.

Inscription : laissez vos nom, adresse courriel et numéro de téléphone à la bibliothèque Françoise-Maurice.

Coût : gratuit

Nombre de participants : minimum 6, maximum 10

RENCONTRES IMPROMPTUES À LA BIBLIOTHÈQUE

Vous écrivez et aimeriez bien avoir un avis, une lectrice ou simplement une interlocutrice pour parler de votre texte? Venez me rencontrer à la bibliothèque Françoise-Maurice pour en parler ou pour avoir plus d'information sur les ateliers d'écriture à venir en février et mars.

Information

Dates : **les jeudis 18 et 25 janvier**

Heure : de 18 h à 20 h



LA COLLECTE DE VÊTEMENTS USAGÉS AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE



Savez-vous que le Centre d'action bénévole (CAB) reçoit chaque année plus de 115 000 livres de vêtements, souliers et autres textiles usagés dans sa chute à linge ou dans une des trois cloches à vêtements situées le long de sa bâtisse?

Des bénévoles trient ensuite ce qui a été recueilli. Ce qui est encore de bonne qualité est vendu à la boutique Mod-Écolo, qui est la friperie du CAB. Le reste est vendu à un organisme de récupération de vêtements et textiles, Le Support – Fondation de la déficience intellectuelle, qui revend ces vêtements afin d'amasser des fonds pour soutenir les organismes œuvrant à l'intégration et à l'amélioration de la qualité de vie des personnes présentant une déficience intellectuelle.

L'argent récolté par la vente à sa Boutique Mod-Écolo ou au Support permet au CAB d'offrir ou d'améliorer certains services.

Notez que depuis le printemps dernier, des cloches à vêtements du CAB sont aussi présentes dans plusieurs municipalités de la MRC de Coaticook, aux endroits suivants :

Dixville : garage municipal

East Hereford : église Saint-Henri

Martinville : hôtel de ville

Sainte-Edwidge-de-Clifton : garage municipal

Saint-Herménégilde : garage municipal

Saint-Malo : hôtel de ville (228, route 253 Sud)

Stanstead-Est : hôtel de ville (7015, route 143)

Stanstead-Est : station-service Ultramar de Burrough's Falls (14185, route 143)

Waterville : stationnement de la pharmacie (au fond du stationnement)

Finalement, n'hésitez pas à venir faire un tour à la boutique Mod-Écolo, située au rez-de-chaussée du CAB. Celle-ci propose des vêtements tant pour les enfants que les femmes et les hommes, des chaussures, des bijoux, des accessoires (ceintures, sacs à main, casquettes...) et de la literie. Le tout à des prix vraiment bas. En plus, la boutique a été réaménagée l'été dernier afin de mieux servir ses clients.

COMMUNAUTAIRE

SANTÉ



PROBLÈME D'ÉQUILIBRE CHEZ LES 65 ANS ET PLUS

ACTIVITÉS PHYSIQUES GRATUITES POUR ÉVITER LES RISQUES DE CHUTE!

Profitez de séances d'exercices **gratuites** afin d'améliorer votre équilibre et éviter les risques de chute! Avec le Programme PIED (Programme intégré d'équilibre dynamique), une meilleure confiance en vous et une vie plus active vous attendent!

Les séances ont lieu deux fois par semaine pendant 12 semaines. Elles aident à prévenir les risques de chute avec des exercices adaptés pour les aînés :

- Améliorez votre équilibre et la force de vos jambes;
- Contribuez à garder vos os en santé et diminuez le risque de fracture;
- Adoptez des comportements sécuritaires;
- Améliorez votre confiance;
- Soyez plus actif!

SÉANCES À COATICOOK :

Mercredi et vendredi de 13 h 15 à 14 h 30
À la Maison familiale de Coaticook
DÉBUT LE 24 JANVIER!

SÉANCES À COMPTON :

Lundi et mercredi de 9 h à 10 h 30
Au Manoir de chez nous de Compton
DÉBUT LE 22 JANVIER!

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :
819-849-7011, poste 224
maintien@cabmrccoaticook.org

CENTRE D'Action BÉNÉVOLE
DE LA MRC DE COATICOOK



ACTI-SPORTS
MRC Coaticook

ESSAIS GRATUITS À L'HORIZON!

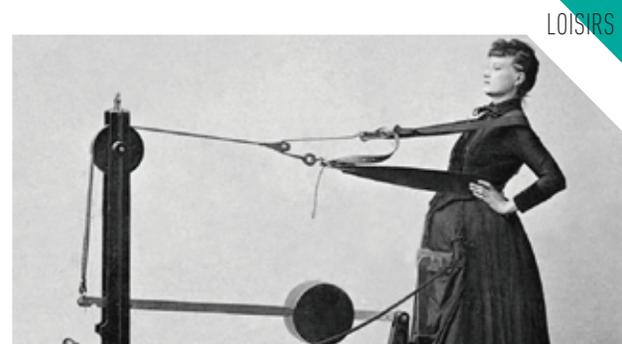
Vous hésitez à vous inscrire à un cours? Laissez-nous vous aider à faire les bons choix pour vous.

Comme le veut la tradition chez Acti-Sports, nous soulignons le lancement de notre nouvelle programmation HIVER-PRINTEMPS 2018 en vous invitant à profiter d'un essai gratuit, et ce, sur presque tous nos cours. Ces essais sont offerts exclusivement durant la première semaine de la session d'hiver, soit **du 22 au 27 janvier**.

Aucune inscription requise. Vous vous présentez au cours de votre choix et votre moniteur inscrit votre présence sans aucune obligation de votre part. Si le cœur vous en dit, pourquoi ne pas tous les essayer!

Vous aimez un cours et peut-être même plusieurs? Super! Faites simplement un arrêt à notre bureau d'accueil au Centre sportif Desjardins pour vous inscrire ou appelez-nous au 819-849-7016. Prenez note qu'un nombre minimum de participants est requis afin d'offrir un cours. Nous comptons sur votre collaboration afin de vous inscrire le plus tôt possible.

Entre-temps, voici un survol des cours offerts en essais gratuits : **ACTI-SENIOR** (50 ans +), **CARDIO TONUS**, **CARDIO CIRCUIT**, **JUDO SUR MESURE** pour notre clientèle adulte (40 ans + et féminin), **YOGA** (débutant, intermédiaire, sportif et Yin



LOISIRS

Yoga, alias stretching), **AQUAFORME** (débutant et intermédiaire), **AQUAZUMBA**, **AQUABOOTCAMP**, **AQUAJOGGING** et **AQUAPOUSSETTE** pour maman et bébé. Sans compter les **ENTRAÎNEMENTS DE NATATION** pour adultes et ados.

Quant à nos jeunes athlètes, nous les invitons à essayer les cours de **DANSE** (Initiation à la danse, Ballet classique et Multidanses), ainsi que le **JUDO** (maintenant 3 groupes selon l'année de naissance de l'enfant) et l'**ATHLÉTISME** en collaboration avec le Club d'athlétisme de Sherbrooke.

À noter que les cours de **SPINNING** sont aussi offerts en essais gratuits suivant la disponibilité des vélos. Premier arrivé, premier servi si le cours n'est pas complet.

Tous les détails en ligne sur notre site Web à actisportscoaticook.ca. Joignez-nous sur notre page Facebook afin d'être les premiers informés de nos nouveautés et promotions.

Au plaisir de vous croiser sur nos plateaux sportifs et bonne remise en forme 2018!



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399 (2018)
RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 11 décembre 2017, un avis de motion fut donné pour la présentation du règlement numéro 12-5 RM399 (2018) relatif à la circulation;
- le 8 janvier 2018, le conseil municipal adoptait ledit règlement;
- l'objet de ce règlement est d'introduire un sens unique sur la rue Cleveland, à partir de la rue Saint-Jacques Nord jusqu'à la rue Main Est;
- l'original du règlement numéro 12-5 RM399 (2018) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 17 janvier 2018.

La greffière,
Geneviève Dupras

FORMATION GRATUITE L'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES ÂÎNÉS

une journée de découverte
et de familiarisation

Mardi 30 janvier 2018 de 9 h à 16 h

Bibliothèque Françoise-Maurice,
34, rue Main Est, Coaticook

Cette formation, bien qu'elle ne vous engage à rien, vise à vous préparer à devenir bénévole d'accompagnement personnalisé auprès des aînés, afin de briser l'isolement de ces derniers. À titre d'accompagnateur, vous soutiendrez alors un aîné pendant environ 3 heures par semaine pendant 6 à 12 mois pour lui permettre de faire les activités qui lui tiennent à cœur, d'entrer en contact avec d'autres et ainsi réintégrer activement la communauté. Que ce soit pour devenir bénévole, ou simplement pour votre culture personnelle, ce sera avec plaisir que nous vous accueillerons pour cette journée de formation.

Quels sont les thèmes abordés durant la formation?

- Se familiariser avec les enjeux du vieillissement et de l'isolement des aînés

- Histoire du projet *Communauté bienveillante pour les aînés*
- Le rôle d'accompagnateur
- L'accompagnement réussi
- Se connaître pour connaître l'autre
- Connaître pour comprendre l'autre : la personne
- Connaître pour comprendre l'autre : l'environnement
- Être et faire avec l'autre : démarche pour réaliser un projet de vie
- Être et faire avec l'autre : le pouvoir d'agir

Formation offerte par :

Patrick Lajeunesse, agent de participation sociale auprès des aînés du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook, et Julie Vincelette, travailleuse sociale du CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

Inscription obligatoire :

819-849-7011, poste 216



VINCENT BROCHU

CONSEILLER ENVIRONNEMENT, FAMILLE ET ÂÎNÉS

Siège 1 v.brochu@coaticook.ca

Acti-Bus • Comité consultatif d'urbanisme (CCU) • Comité d'évaluation des demandes de démolition • Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC • Comité local du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) • Fête du bénévolat • Régie de gestion des déchets solides • Famille et aînés • Ressourcerie

SYLVIANE FERLAND

CONSEILLÈRE CULTURE, COMMUNAUTAIRE ET TOURISME

Siège 2 s.ferland@coaticook.ca

Comité de sélection du programme Artiste en résidence • Commission municipale de la culture • Harmonie de Coaticook • Musée Beaulne • Pavillon des arts et de la culture. Société d'histoire de Coaticook • Comité de toponymie • Comité des communications Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook • Corporation de développement communautaire (CDC) et toutes les questions relatives au milieu communautaire • Culture et patrimoine • Fête du bénévolat • Tourisme

GUYLAINE BLOUIN

CONSEILLÈRE SPORTS ET LOISIRS

Siège 3 g.blouin@coaticook.ca

Carrefour des loisirs de la MRC • Comité jeunesse • Corporation de gestion de l'aréna Gérard-Couillard • Fête du bénévolat • Loisirs • Société de développement du parc de la Gorge • Société du parc Découverte Nature

DENIS HÉBERT

CONSEILLER AGRICULTURE ET VOIRIE RURALE

Siège 4 d.hebert@coaticook.ca

CIARC • Dossier agriculture • Exposition de la Vallée de la Coaticook • Fête du bénévolat • Responsable des travaux extérieurs en milieu rural • Société de développement du parc de la Gorge • Société du parc Découverte Nature

GAËTAN LABELLE

CONSEILLER FINANCES ET HYDRO-COATICOOK

Siège 5 g.labelle@coaticook.ca

Coaticook River Water Power Company • Comité de retraite des employés de la Ville de Coaticook • Comité des finances • Comité local du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) • Fête du bénévolat • Hydro-Coaticook • Office municipal d'habitation • Rues Principales • Société d'aide au développement des collectivités (SADC)

GUY JUBINVILLE

CONSEILLER SPORTS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Siège 6 g.jubinville@coaticook.ca

Acti-Sports MRC de Coaticook • Comité consultatif d'urbanisme (CCU) • Comité d'évaluation des demandes de démolition • Comité de gestion des cours d'eau de la MRC • Comité de sécurité publique de la MRC • Corporation de gestion de l'aréna Gérard-Couillard • Fête du bénévolat • Loisirs • Régie inter-municipale de protection incendie

LES CONSEILLERS
VILLE DE COATICOOK



Calendrier 2018



JANVIER 2018

légende	D	L	M	M	J	V	S
R		1	2	3	4	5	6
C	7	8	9	10	11	12	13
R	14	15	16	17	18	19	20
D	21	22	23	24	25	26	27
R	28	29	30	31			

JUILLET 2018

légende	D	L	M	M	J	V	S
C / R	1	2	3	4	5	6	7
C / D	8	9	10	11	12	13	14
C / R	15	16	17	18	19	20	21
C / D	22	23	24	25	26	27	28
C / R	29	30	31				

FÉVRIER 2018

	D	L	M	M	J	V	S
R					1	2	3
C	4	5	6	7	8	9	10
R	11	12	13	14	15	16	17
D	18	19	20	21	22	23	24
R	25	26	27	28			

AOÛT 2018

	D	L	M	M	J	V	S
C / R				1	2	3	4
C / D	5	6	7	8	9	10	11
C / R	12	13	14	15	16	17	18
C / D	19	20	21	22	23	24	25
C / R	26	27	28	29	30	31	

MARS 2018

	D	L	M	M	J	V	S
R					1	2	3
C	4	5	6	7	8	9	10
R	11	12	13	14	15	16	17
D	18	19	20	21	22	23	24
R	25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE 2018

	D	L	M	M	J	V	S
							1
C / D	2	3	4	5	6	7	8
C / R	9	10	11	12	13	14	15
C / D	16	17	18	19	20	21	22
C / R	23	24	25	26	27	28	29

AVRIL 2018

	D	L	M	M	J	V	S
C	1	2	3	4	5	6	7
R	8	9	10	11	12	13	14
D	15	16	17	18	19	20	21
R	22	23	24	25	26	27	28
C	29	30					

OCTOBRE 2018

	D	L	M	M	J	V	S
C / D	30	1	2	3	4	5	6
C / R	7	8	9	10	11	12	13
C / D	14	15	16	17	18	19	20
C / R	21	22	23	24	25	26	27
C / D	28	29	30	31			

MAI 2018

	D	L	M	M	J	V	S
C			1	2	3	4	5
C / R	6	7	8	9	10	11	12
C / D	13	14	15	16	17	18	19
C / R	20	21	22	23	24	25	26
C / D	27	28	29	30	31		

NOVEMBRE 2018

	D	L	M	M	J	V	S
C / D					1	2	3
C / R	4	5	6	7	8	9	10
D	11	12	13	14	15	16	17
C / R	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	1

JUIN 2018

	D	L	M	M	J	V	S
C / D						1	2
C / R	3	4	5	6	7	8	9
C / D	10	11	12	13	14	15	16
C / R	17	18	19	20	21	22	23
C / D	24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 2018

	D	L	M	M	J	V	S
D / R	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15
C / R	16	17	18	19	20	21	22
D	23	24	25	26	27	28	29
	30	31					

Journées de la collecte des plastiques auprès des agriculteurs

IL EST IMPORTANT DE NE PAS PLACER VOS BACS SUR LE TROTTOIR OU DANS LA RUE.
PLACEZ LE DEVANT DE VOS BACS FACE À LA RUE ET LAISSEZ UN ESPACE ENTRE CHACUN.

COLLECTE D'OBJETS ENCOMBRANTS ▶

Collecte à domicile sur appel (délai de 3 semaines)
En tout temps, au dépôt du 177, rue Cutting à Coaticook, pendant les heures d'ouverture.
Tél. : 819-804-1018 | Sans frais : 1-855-804-1018

www.ressourceriedesfrontieres.com | info@ressourceriedesfrontieres.com

RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

LÉGENDE

D = Déchets
R = Matières recyclables
C = Matières compostables

RURAL (BARNSTON)

le LUNDI

RURAL (BARFORD)

le JEUDI

NOTES SPÉCIALES

La collecte de recyclage du lundi 1^{er} janvier est reportée au vendredi 5 janvier



SAPINS

À déposer sans faute le dimanche 7 janvier en bordure de la rue (pour tous les secteurs et sans décorations).

La collecte des déchets du mardi 25 décembre est reportée au vendredi 28 décembre

Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)
AUX ATELIERS

MUNICIPAUX

2 JUIN 2018

N'oubliez pas de déposer vos bacs avant 6 h le matin même ou, idéalement, la veille après 19 h.

QUESTIONS

Veillez composer le 819-849-6331 aux ateliers municipaux.



LOISIR

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Rencontre du club de Scrabble Les Mots de gorge

TOUS LES MARDIS
ET JEUDIS À 13 H

AÎNÉS

ÉGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN DE COMPTON

Café des aînés de Compton

TOUS LES MERCREDIS
DE 13 H À 15 H

Au sous-sol du presbytère (porte 4) de l'église Saint-Thomas-d'Aquin de Compton. Café et causerie. Exercices à 13 h 30. Activités spéciales à certaines dates.

Information : 819-849-7011, poste 216.

CAFÉ DES AÎNÉS DE COMPTON



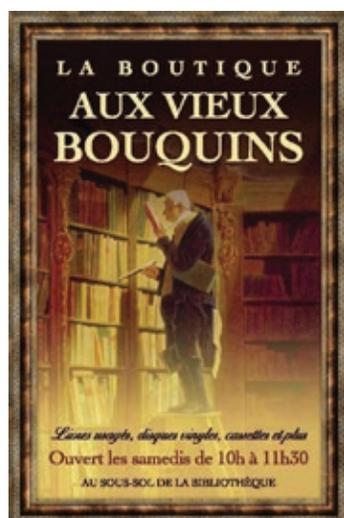
CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Boutique Aux Vieux Bouquins

TOUS LES JEUDIS
DE 18 H À 19 H 30 ET LES
SAMEDIS DE 10 H À 11 H 30

Au sous-sol de la bibliothèque, la boutique Aux Vieux Bouquins offre un vaste choix de livres usagés en très bon état et à bas prix.



AÎNÉS

MAISON DE LA FAMILLE

Groupe de soutien pour proches aidants

MERCREDI 17 JANVIER À 18 H 30

À la Maison de la famille (23, rue Cutting, Coaticook). Souper-partage (*potluck*) à 17 h 30.

Inscription : Lucie L'Heureux, Centre d'action bénévole, 819-849-7011, poste 223.

AÎNÉS

CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉLIE-CARRIER

Je prends ma place, conférence participa- tive sur l'intimidation

VENDREDI 19 JANVIER À 11 H

Par Marie Philippe Dubuc, chargée de projet chez DIRA Estrie.

CULTURE

PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

Denis Drolet

SAMEDI 20 JANVIER À 20 H

Prix courant : 32 \$ • Prix membre : 28,80 \$



SPORT

ARÉNA DE COATICOOK

Compétition régionale de patinage artistique

20 ET 21 JANVIER

Venez encourager nos patineurs locaux!



FAMILLE

L'ÉVEIL

Café-atelier : transformer mes perceptions

LUNDI 22 JANVIER
DE 13 H 30 À 16 H

À L'Éveil (240, rue Roy, Coaticook). Atelier animé par Diane Carrier, psychoéducatrice.

Inscription : Lucie L'Heureux, Centre d'action bénévole, 819-849-7011, poste 223.

AÎNÉS

CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉLIE-CARRIER

Pièce de théâtre Prévenir les aînés contre la fraude

VENDREDI 26 JANVIER À 10 H 30

Par la Troupe de théâtre de l'AQDR de Magog.

CULTURE

PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

Cindy Bédard

VENDREDI 26 JANVIER À 20 H

Prix courant : 24 \$ • Prix membre : 21,60 \$



CULTURE

PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

Samuele

SAMEDI 27 JANVIER À 20 H

Prix courant : 24 \$ • Prix membre : 21,60 \$





AINÉS

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Formation gratuite L'accompagnement auprès des aînés

**MARDI 30 JANVIER
DE 9 H À 16 H**

À la Bibliothèque Françoise-Maurice, donnée par Patrick Lajeunesse, agent de participation sociale auprès des aînés au CAB, et Julie Vincelette, travailleuse sociale du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Inscription : 819-849-7011, poste 216.

CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Club de lecture

MERCREDI 7 FÉVRIER À 13 H 30

AINÉS

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-EDWIDGE

Conférence L'Aide médicale à mourir

JEUDI 8 FÉVRIER À 14 H

Dans le cadre du Café des aînés de Sainte-Edwidge. Au Centre communautaire (1439, chemin Favreau). Conférence donnée par Stéphane Rivest, intervenant au CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Information : 819-849-7011, poste 216.

FAMILLE

SALLE MUNICIPALE DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

Bretelles et décibels : friperie-causerie intergénérationnelle

**JEUDI 8 FÉVRIER
DE 16 H À 20 H**

Ambiance musicale, vêtements abordables et collations gratuites. Aucun achat obligatoire. Organisé par le CAB et la Maison de la famille.

Information : 819-943-3823.

AINÉS

CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉLIE-CARRIER

Protégez d'avance vos intérêts

VENDREDI 9 FÉVRIER À 11 H

Par Anne-Sophie Francoeur, notaire.

CULTURE

PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

Emie R Roussel

VENDREDI 9 FÉVRIER À 20 H

Prix courant : 24 \$ • Prix membre : 21,60 \$



CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Heure du conte « Spécial Saint-Valentin » avec Caroline

SAMEDI 10 FÉVRIER À 11 H

L'heure du conte est maintenant à 11 h!



FAMILLE

PARC DÉCOUVERTE NATURE

Fête de la pêche blanche

SAMEDI 17 FÉVRIER

Découvrez ou redécouvrez la joie de la pêche blanche! L'entrée est gratuite de 9 h à 16 h! Profitez de nombreuses activités sur place!

Information au decouvertnature.qc.ca
ou au 1-888-849-2677.



SPORT

PARC DE LA GORGE DE COATICOOK

La Créature

SAMEDI 17 FÉVRIER

En raison de la mauvaise température de la date initiale, « La Créature » s'invite à la Fête des Neiges! Happening *fat bike* hors-norme. Venez admirer l'agilité des coureurs et faites l'essai de skate sur la neige.

Info au gorgedecoaticook.qc.ca/evenements
ou au 1-888-524-6473.

FAMILLE

PARC DE LA GORGE DE COATICOOK

Fête des Neiges

17 ET 18 FÉVRIER

La tradition se poursuit avec la Fête des Neiges au Parc de la Gorge de Coaticook! Profitez de l'entrée gratuite, de la zone familiale (jeux, maquillage, tire sur la neige, tour de carriole), du Yukigassen... la bataille de balles de neige, des feux d'artifice, du spectacle de Réjean Audet, sans oublier le tournoi de hockey-bottine.

Information au gorgedecoaticook.qc.ca
ou au 1-888-524-6473.



FAMILLE

ACTI-SPORTS MRC DE COATICOOK ET
PARC DE LA GORGE DE COATICOOK

Relâche scolaire

DU 5 AU 9 MARS

De la préhistoire à la conquête de l'espace, Acti-Sports MRC de Coaticook et le Parc de la Gorge de Coaticook t'invitent à voyager dans le temps en découvrant chaque grande époque de l'histoire de l'humanité. Organisé par l'équipe du Parc de la Gorge de Coaticook et Acti-Sports MRC de Coaticook.

Information : 819-849-7083 ou
mrcdecoaticook.qc.ca/acti-sports.





AVIS PUBLIC

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) prévoit l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie par les municipalités du Québec. Cette mesure vise à affirmer les valeurs qui gouvernent les élus municipaux dans l'exercice de leur mandat ainsi que les règles de déontologie applicables au profit de l'intérêt public et du maintien de la confiance de la population.

Lors de sa séance ordinaire du **8 janvier 2018**, le conseil municipal de Waterville a déposé un avis de motion visant l'adoption du code d'éthique et de déontologie s'appliquant à vos élus. Cette adoption se fera lors de la séance du **5 février 2018**.

Voici un résumé du contenu de ce code :

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1. L'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
2. L'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
3. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
4. Le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
5. La loyauté envers la municipalité;
6. La recherche de l'équité.

Le présent code poursuit les objectifs suivants :

1. Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
2. Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
3. Prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
4. Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques;
5. Prévenir :
 - a) toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
 - b) toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). (Note : ces articles font principalement référence aux conflits d'intérêts de nature pécuniaire ou encore de contrat entre une municipalité et un conseiller municipal);
 - c) le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

En terminant, ce code comprend également des clauses traitant de l'utilisation des ressources de la municipalité, de l'utilisation ou de la communication de renseignements confidentiels, de l'obligation de loyauté après-mandat, du respect du processus décisionnel et des abus de confiance et de malversation.

DONNÉ à Waterville, le 9 janvier 2018.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière



AVIS PUBLIC

TAXES MUNICIPALES 2018

AVIS PUBLIC est donné que le rôle général de perception des taxes 2018 est maintenant déposé à mon bureau à l'hôtel de ville de Waterville, au 170, rue Principale Sud, à Waterville, et qu'il sera procédé dans les prochains jours à l'envoi des comptes de taxes.

Toute personne dont le nom y apparaît est tenue d'en payer les montants suivant les échéances prévues au règlement de taxation. Les comptes peuvent être payés par la poste, par Internet, au guichet automatique ou au comptoir des institutions financières ainsi qu'à celui de l'hôtel de ville.

Si vous êtes un nouveau propriétaire

Il est possible que le compte soit envoyé au propriétaire précédent. Cela ne vous soustrait pas à l'obligation de payer vos taxes à échéance. De plus, la Ville n'émet pas de nouveau compte lorsqu'il y a changement de propriétaire.

Si le 30 janvier 2018 vous n'avez pas reçu votre compte, ou en cas d'incertitude, il demeure de votre responsabilité de vous assurer que votre dossier est à jour en communiquant avec la Ville au 819-837-2456.

DONNÉ à Waterville, le 15 janvier 2018.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 597

Veillez prendre note que le règlement intitulé « Règlement n° 597 sur la taxation et la tarification 2018 » a été adopté par le conseil municipal de Waterville le 18 décembre 2017 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

DONNÉ à Waterville, le 18 décembre 2017.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2018)
IMPOSANT DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR
L'ANNÉE 2018

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 11 décembre 2017, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 25 (2018) imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2018;
- l'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité, les fonds requis pour pourvoir aux dépenses d'administration et aux améliorations et de faire face aux obligations de la Ville de Coaticook pour l'année 2018;
- l'original du règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 17 janvier 2018.

La greffière,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-19 (2018)
DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER
DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2018

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 8 janvier 2018, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 24-1-19 (2018) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Municipalité pour l'exercice financier 2018;
- l'objet de ce règlement est de déléguer à certains officiers municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses dites incompressibles et de passer des contrats au nom de la Municipalité dans le but de faciliter la gestion courante;
- l'original du règlement numéro 24-1-19 (2018) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 17 janvier 2018.

La greffière,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

TAXES MUNICIPALES 2018

LE PRÉSENT AVIS PUBLIC est donné que le rôle général de perception des taxes 2018 est maintenant déposé à mon bureau à l'hôtel de ville de Coaticook, au 150, rue Child à Coaticook, et qu'il sera procédé dans les prochains jours à l'envoi des comptes de taxes.

Toute personne dont le nom y apparaît est tenue d'en payer les montants suivant les échéances prévues au règlement de taxation. Les comptes peuvent être payés par la poste, par Internet, par service téléphonique, au guichet automatique ou au comptoir des institutions financières ainsi qu'à celui de l'hôtel de ville de même que par paiements préautorisés.

Si vous êtes un nouveau propriétaire

Il est possible que le compte soit envoyé au propriétaire précédent. Cela ne vous soustrait pas à l'obligation de payer vos taxes à échéance. De plus, la Ville n'émet pas de nouveau compte lorsqu'il y a changement de propriétaire.

Si vous n'avez pas reçu votre compte, ou en cas d'incertitude, il demeure de votre responsabilité de vous assurer que votre dossier est à jour en communiquant avec le service de taxation au 819-849-2721.

DONNÉ à Coaticook, ce 17 janvier 2018.

Benoit Marquis, CPA, CMA
Trésorier



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM330-2 (2018)
RELATIF AU STATIONNEMENT

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 8 janvier 2018, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 12-5 RM330-2, règlement abrogeant et remplaçant le règlement 12-5 RM330-2 et autres amendements relatifs au stationnement;
- l'objet de ce règlement est d'interdire le stationnement en tout temps aux endroits suivants :
 - Rue Court, de la rue Jeanne-Mance à la rue Forrest, côté nord;
 - Rue Baldwin, de la rue Court à la rue Chesley, côté est;
 - Rue Jeanne-Mance, de la rue Court à la rue Roy, côté est.
- l'original du règlement 12-5 RM330-2 (2018) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 17 janvier 2018.

La greffière,
Geneviève Dupras

**AVIS PUBLIC**

À TOUTES LES PERSONNES QUI, LE 8 JANVIER 2018, ÉTAIENT DOMICILIÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE COATICOOK, PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE OU OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE SUR CE TERRITOIRE AU SENS DE LA *LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE*

RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2018)
FIXANT À 10 000 000 \$ POUR L'ANNÉE 2018 LE MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES RELATIVES À LA *LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX*

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 8 janvier 2018, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 29-B-5 (2018) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2018 le montant maximal des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;
- les personnes habiles à voter de la ville de Coaticook peuvent demander que le règlement numéro 29-B-5 (2018) fasse l'objet d'un scrutin référendaire suivant les articles 566 à 579 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (la Loi);
- est une personne habile à voter de la ville de Coaticook, toute personne qui, en date du 8 janvier 2018, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi et remplit une des deux conditions suivantes :
 1. être domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 2. être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*, située sur le territoire de la municipalité;
- une personne physique doit également au 8 janvier 2018 être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- la demande pour la tenue d'un scrutin référendaire se fait en inscrivant dans un registre ouvert à cette fin ses noms, adresses et qualités et en apposant sa signature en regard de ces mentions le :

lundi 12 février 2018

de 8 h 30 à 19 h

à l'hôtel de ville de Coaticook

150, rue Child à Coaticook

- avant de pouvoir faire son inscription au registre, la personne devra établir son identité en présentant sa carte d'assurance-maladie, son permis de conduire ou son passeport;
- le nombre requis de demandes pour qu'un scrutin référendaire soit tenu au sujet du règlement numéro 29-B-5 (2018) est de 500 et si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;
- toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter à partir de ce jour au bureau de la greffière de 8 h 30 à 16 h 30 et le 12 février 2018 de 8 h 30 à 19 h;

le résultat de cette procédure d'enregistrement sera annoncé le 12 février 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook.

DONNÉ à Coaticook, ce 17 janvier 2018.

La greffière,
Geneviève Dupras

**AVIS PUBLIC**

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-61 (2017)
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT
DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION
À UN RÉFÉRENDUM

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 8 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement numéro 6-1-61 (2017) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables à l'épandage et au stockage temporaire des matières résiduelles fertilisantes (MRF)».

Celui-ci a pour objet d'autoriser l'entreposage temporaire et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) dans les zones faisant partie de la zone agricole permanente décrétée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, sous réserve de respecter certaines conditions concernant la durée d'entreposage et les distances à respecter par rapport aux habitations et aux sources d'eau potable.

Les dispositions contenues dans ce second projet de règlement peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chap. E2.2).

Une telle demande peut provenir de toute zone faisant partie de la zone agricole permanente et des zones qui leur sont contiguës. Elle vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter d'une zone concernée d'où provient une demande ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide. La zone agricole permanente correspond à l'ensemble du territoire municipal à l'exclusion des noyaux urbains et du secteur du lac Lyster. La délimitation exacte des zones concernées et contiguës peut être consultée à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture habituelles.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 8^e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne peut consulter le second projet de règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande en se présentant à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child à Coaticook durant les heures d'ouverture habituelles.

DONNÉ à Coaticook, ce 17 janvier 2018.

La greffière,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC), QUE :

le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le 6 décembre 2017 le règlement que le conseil de la MRC a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 18 octobre 2017, à la suite d'une assemblée publique de consultation à cet effet. Celui-ci est donc maintenant en vigueur, soit le :

**RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI)
N° 7-005 (2018)**

Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant la protection et la mise en valeur des boisés sur le territoire de la MRC de Coaticook

Ce règlement a pour but d'assouplir les règles associées aux distances séparatrices agricoles et aux installations d'élevage à fortes charges d'odeur par l'ajout d'un nouveau facteur d'atténuation dans le calcul des distances séparatrices et la modification des types d'installations d'élevages à fortes charges d'odeur interdites dans les secteurs sensibles.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau, et en obtenir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités locales de la MRC.

FAIT à Coaticook, le 11 décembre 2017.

Nancy BILODEAU, OMA
Greffière
Secrétaire-trésorière adjointe
Directrice générale adjointe



AVIS PUBLIC

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) prévoit l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie par les municipalités du Québec. Cette mesure vise à affirmer les valeurs qui gouvernent les élus municipaux dans l'exercice de leur mandat ainsi que les règles de déontologie applicables au profit de l'intérêt public et du maintien de la confiance de la population.

Lors de son assemblée ordinaire du 8 janvier 2018, le conseil municipal d'East Hereford a déposé un avis de motion visant l'adoption d'un nouveau code de déontologie s'appliquant à vos élus. Cette adoption se fera lors de l'assemblée du 5 février 2018 à 19 h à la bibliothèque municipale au 15, rue de l'Église, East Hereford.

Voici un résumé du contenu de ce code :

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1. L'intégrité de tout membre du conseil de la municipalité;
2. L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil de la municipalité;
3. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
4. Le respect envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
5. La loyauté envers la municipalité;
6. La recherche de l'équité.

Le présent code poursuit les objectifs suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques;
- 5) Prévenir :
 - a) toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
 - b) toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). (Note : ces articles font principalement référence aux conflits d'intérêts de nature pécuniaire ou encore aux contrats entre une municipalité et un conseiller municipal);
 - c) le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

En terminant, ce code comprend également des clauses traitant de l'utilisation des ressources de la municipalité, de l'utilisation ou de la communication de renseignements confidentiels, de l'obligation de loyauté après mandat, du respect du processus décisionnel et des abus de confiance et de malversation.

DONNÉ à East Hereford,
le 10 janvier 2018.

Janik Branchaud, secrétaire-trésorière



Direction de la publication et coordination :
Shirley Lavertu 819-849-2721 (256)
et Sara Favreau-Perreault

Révision : Le portevoix

Graphisme : Carbone graphique

Impression et distribution : Transcontinental



SOURCE D'INFORMATION CITOYENNE
DE LA RÉGION DE COATICOOK

N° 57 JANVIER 2018